



Procès - verbal

du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL

Séance du 7 février 2013
salles immersives

Etaient présents :

Président de séance :

Jean Marc POINSOT, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Isabelle DURAND LE GUERN, Florence VUILLEUMIER LAURENS,
Pierre Henry FRANGNE, Jean Claude GARDES, Timothée PICARD

Représentants des doctorants : Sou Maëlla BOLMEY, Jeanne VAULOUP, Mathilde CAER,
Camille KERBOAL

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale ALL : Vincent DUBREUIL, N. TOCQUER

Votaient par procuration : Laurent OTTAVI, Laurent LEFORESTIER, Hélène MACHINAL,
Françoise LEZIART

Etaient excusés : Philippe HARDY, Daniel ATTALA,

Secrétaires de séance :

Joëlle BISSON, François PELARD, Sylvie BORSBOOM

Ordre du Jour

- 1 - Approbation du PV de la séance 15 octobre 2012
- 2 - Bilan des inscriptions et soutenances 2012
- 3 - Calendrier du recrutement des contrats doctoraux
- 4 - Critères pour l'inscription en doctorat
- 5 - Doctorat dans le cadre VAE
- 6 - Point d'information sur les formations
- 7 - Bilan des aides à la mobilité 2012
- 8 - Information UEB Campus
- 9 - Questions diverses



Jean Marc POINSOT ouvre la séance à 14h en remerciant les membres présents et souhaite ajouter un point en questions diverses sur les dérogations d'encadrement suite à une demande faite par des enseignants chercheurs en SHS mais la demande concerne l'ensemble des enseignants de l'Université Rennes 2.

1 - Approbation du PV de la séance 15 octobre 2012

F. VUILLEUMIER LAURENS a souhaité apporter quelques modifications qui vont être prises en compte. En dehors de cela, pas d'autres modifications proposées, le PV est soumis au vote : adopté à l'unanimité.

2 - Bilan des inscriptions et soutenances 2012

J. M. POINSOT présente le bilan des soutenances sur les 3 universités qui sont en hausse sur les 3 sites.

Bilan des soutenances de 2009 à 2012 (Durée moyenne pour l'obtention du doctorat 57,4 mois):

	ACE	APP	CELLAM	ERIMITH	HCA	LIDILE	= R2	HCTIUBS	HCTIUBO	CECJI	= ED
2009	3	3	7	3	2	-	18	2	4	1	25
2010	-	2	7	1	6	1	17	1	2	1	21
2011	-	2	3	8	6	1	20	3	1	4	28
2012	5	3	8	4	2	-	22*4	4	4	1	31
Total	8	10	25	16	16	2		10	11	7	
Labo											

Il note l'évolution positive. En effet, il y a moins d'abandons sur un effectif stable. On note aussi une diminution des inscrits en 2012 : on maîtrise mieux les entrées par l'application des critères d'inscription définis en conseil.

	ACE	APP	CELLAM	ERIMIT	HCA	LIDILE	HCTI UBS	UCTI UBO	CECJI	Total
Inscrits 2011/12	11	50	48	22	26	8	16	28	8	217
Soutenances	5	3	8	4	2	-	4	4	1	31
Abandons	-	5	6	2	3	1	3	3	1	24
NvX inscrits	1	13	9	3	9	-	2	3	3	43
Inscrits 2012/13	8	52	45	23	35	6	16	22	10	217

Toutefois, les refus d'inscription ont été perçus négativement par les directeurs de thèses mais sur les années passées, pour les dossiers repérés comme faibles les doctorants inscrits ont eu des difficultés rapidement.

Il faut continuer d'être vigilant pour l'accueil des doctorants étrangers, il faut notamment rester très attentif à la maîtrise de la langue française et à la qualité de vie de ces doctorants (modalités de financement, bonne insertion dans les programmes scientifiques, etc.).

L'ED ALL compte 67 doctorants étrangers soit 30.9% des effectifs.

Il faut viser un achèvement de la thèse en fin de 5^{ème} année au plus tard.

Durée des thèses en cours

Inscrits	Année	R2	UBS	UBO
2012/13	1ere	37	2	3
2011	2ème	40	5	4
2010	3ème	32	2	3
2009	4ème	31	3	6
2008	5ème	18	1	1
2007	6ème	7	1	1
2006	7ème	3	1	1
autres		1	1	2

L'ED ALL est très féminisée puisque 68% des inscrits sont des femmes ;

Le taux d'encadrement est calculé sur le nombre d'enseignant qui ont au moins 1 encadrement en cours : la moyenne est donc de 2.5 doctorants par directeur de thèse.

3 - Calendrier du recrutement des contrats doctoraux

Le calendrier proposé en le suivant :

Dépôt des projets : **15 mars 2013**

publication des sujets : **15 avril 2013**

dépôt des candidatures : **entre le 14 et le 31 mai 2013**

date limite de soutenance du M2 : **21 juin 2013**

audition des candidats : **1er juillet 2013**



interclassement et publication des résultats : **2 juillet 2013**

N. TOCQUER demande si Rennes Métropole finance des doctorants. J.M. POINSOT précise que Rennes Métropole est engagé dans une CIFRE en SHS, sinon elle finance les mobilités internationales.

Il précise d'autre part que le CELLAM a déposé un projet pour les contrats doctoraux IDA. J.C. GARDES demande si le classement des 2 sujets d'une équipe est nécessaire. J. M. POINSOT précise qu'il est nécessaire, mais qu'il ne présage pas du classement définitif.

4 – Critères pour l'inscription en doctorat

J.M. POINSOT propose 5 critères pour l'inscription en doctorat en ALL :

- 1-Niveau d'excellence : mentions en master ou expérience professionnelle
- 2-Inscription dans les axes de recherche de l'unité de recherche
- 3-Qualité et faisabilité du projet de recherche sur le plan scientifique
- 4-Faisabilité du projet de recherche sur le plan pratique et économique
- 5-Insertion dans un projet professionnel

V. DUBREUIL explique qu'en SHS, peu de mentions Bien ou Très bien sont délivrées et qu'on ne peut pas pénaliser un candidat en sélectionnant uniquement à partir de la mention Très bien. J.M. POINSOT souligne qu'il est important de mesurer le niveau d'excellence.

N. TOCQUER demande si la capacité du sujet à générer des partenariats est prise en considération ; J. M. POINSOT pense que cette question rejoint le critère N° 2.

5 – Doctorat dans le cadre VAE

J. M. POINSOT annonce une différence de gestion du doctorat en VAE entre les 3 sites, car déjà en place à Brest, mais pas à Lorient et à Rennes.

La mise en place de la VAE ouvrira des perspectives aux spécialistes des arts, et aura des conséquences sur l'ED ALL (ouverture aux professeurs des écoles d'arts et d'architecture).

J.C. GARDES s'interroge sur la validation partielle : comment gérer cette décision si elle existe ? Une harmonisation au sein de l'ED paraît nécessaire.

V.DUBREUIL soulève la question de la composition du jury. Il suggère après discussion avec T. Picard qu'au lieu de trois membres internes à l'université et deux à l'extérieur, on rétablisse un équilibre en ajoutant un membre extérieur complémentaire.

La procédure suivante est proposée :

-le conseil de l'ED se prononce sur la première étape : la recevabilité pédagogique

-la venue à soutenance est envisagée si les deux premiers rapports sont favorables (dont un fourni par une personne ayant une activité autre que l'enseignement et étant compétente pour apprécier la nature des acquis dont la validation est demandée)

-le jury final doit être composé au moins du référent (interne), d'un membre de l'ED (interne) et



de deux enseignants chercheurs extérieurs, si le jury comporte trois membres en interne (en incluant par exemple le VP Recherche), il doit aussi en comporter trois en externe dont deux enseignants-chercheurs HDR et une personne compétente dans le domaine dont les acquis sont soumis à validation.

6 – Point d’information sur les formations

J.M. POINSOT fait état des difficultés rencontrées dans le suivi des formations par les doctorants:

2013 : fléchissement des inscrits dans l’offre mutualisée

2012 : augmentation importante de l’absentéisme

J. VAULOUP pense qu’il y a plusieurs raisons à ce phénomène.

L’agenda du doctorant est de plus en plus difficile à gérer.

L’offre est trop importante, et doit être plus ciblée. Il faut définir des créneaux de formation précis et non dispersés dans le temps car c’est une gestion difficile pour ceux qui travaillent.

Il faut aussi revoir la pertinence des formations car certaines manquent d’efficacité.

Il faudrait plutôt valoriser le travail en équipe, l’organisation de séminaire, le montage de dossiers.

Ces constats et ces propositions sont confirmés par les représentantes de Brest.

Les doctorants en contrat doctoral qui obtiennent un complément de service d’enseignement la première année de financement ne peuvent accéder aux formations d’enseignement qu’au second semestre alors que leur service d’enseignement est programmé au premier semestre.

Pour cette situation, la solution serait de ne pas proposer de service d’enseignement aux doctorants contractuels la première année, ce qui leur permettrait de suivre les formations afin d’être opérationnel face aux étudiants. Les compléments de service ne seraient proposés qu’aux 2^{ème} et 3^{ème} année.

V. DUBREUIL suggère aux représentants des doctorants de renouveler l’enquête sur les conditions de vie des doctorants, comme celle menée par les représentants aux précédents conseils.

J.M. POINSOT propose d’associer les représentants des doctorants à la réunion d’évaluation des formations. Il trouve également nécessaire d’adapter l’offre de formation pour une meilleure visibilité à l’international. Il est nécessaire de faire connaître les séminaires organisés dans les unités de recherche des universités.

7 – Bilan des aides à la mobilité 2012

J.M. POINSOT présente les aides à la mobilité accordées en 2012

L’UBS dispose d’un budget de 15 000 euros pour la mobilité des doctorants mais il n’y avait pas de demande en ALL.



R2	Pauline Gaudin	APP	Porte Alegre	Aires culturelles	3000
R2	Anna Le Touzé	CELLAM	Univ Naples	Aires culture.	2000
R2	Cheikh Ndiaye	ERIMIT	Univ Dakar	Aires culture.	2000
R2	Marie Nzang Mbele	CELLAM	Univ Libreville	Aires cultur.	2000
R2	Anthi Danai Spathoni	HCA	Univ Austin	Rennes Metro	3300
R2	Jérémy Houillère	APP	Univ Montréal	Bourse de Cotutelle	4500
UBO	Lucie Bernard	HCTI	Univ Bloomington	Aires culturelles	3200

8 – Information UEB Campus

F. VUILLEUMIER présente le projet UEB Campus

l'UEB et ses établissements membres vont pouvoir passer à la phase de mise en œuvre du campus numérique en région : un campus numérique pour relier les quatre universités, dix-neuf grandes écoles et centres de recherche bretons fédérés au sein de l'UEB. Le rapprochement numérique de tous les sites de formation et de recherche dispersés sur le territoire breton permettra l'émergence d'un véritable campus numérique multipoints unique.

Plateformes collaboratives de pointe, salles immersives à vidéo à haute définition avec son spatialisé, plateformes technologiques de recherche accessibles à distance...seront quelques-uns des équipements qui vont être déployés. Nouveaux services également avec des environnements numériques de travail ou bureaux virtuels de nouvelle génération pour l'ensemble des usagers. Ces espaces numériques ont aussi vocation à accueillir les activités de formation de formateurs, de recherche sur les usages du numérique, et la recherche partenariale avec les entreprises.

Un campus inscrit dans l'ère du « post carbone ». En éliminant la distance entre les individus grâce à l'utilisation des technologies numériques, l'objectif du projet est aussi d'accroître les activités d'enseignement et de recherche, l'ouverture sur le monde et de réduire de façon considérable l'empreinte carbone des établissements de l'UEB.

9 - Questions diverses

Suite à une demande faite par des enseignants chercheurs en SHS mais la demande concerne l'ensemble des enseignants de l'Université Rennes 2, le conseil est sollicité pour un avis sur l'élargissement de la dérogation d'encadrement accordée aux maîtres de conférences non HDR. La demande porte sur un élargissement du dispositif à :

- une dérogation en encadrement plein + une codirection
- ou 2 codirections.

A l'UBS, une seule dérogation est possible.



P.H. FRANGNE estime que ce système n'incite pas à soutenir l'HDR. Il rappelle qu'à l'Université RENNES 2, pour un HDR, une codirection compte pour 1 encadrement. Et que la moyenne des directions et de 2.5 doctorants, ce qui mettraient les HDR à égalité face à l'encadrement.

J.M. POINSOT pense que cela génèrera un transfert de charge et une dégradation du statut : plus de travail sans le titre et pas d'incitation à soutenir l'HDR.

PH. FRANGNE estime que la dérogation se comprend si elle fait appel à une compétence particulière, si on accorde 2 dérogations, on n'est plus dans l'exception.

Le conseil conclut à une réticence à cette proposition.

V. DUBREUIL soumettra la question au conseil SHS en faisant une proposition : dérogation possible pour une direction pleine ou 2 codirections.

J. M. POINSOT propose de se retrouver le 13 mai 2013 pour le prochain conseil à Brest. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.